



2 AVR 2020

Communiqué

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle des prix et de la qualité, a tenu une réunion jeudi 2 avril 2020 au siège du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration – département des Affaires Générales et de la Gouvernance. Cette réunion a été consacrée à faire le point sur la situation de l'approvisionnement, des niveaux des prix des produits de large consommation au niveau du marché national ainsi que le bilan des interventions des commissions de contrôle.

Sur la base des données présentées par les services de tous les départements ministériels concernés par l'approvisionnement, les prix et le contrôle, la fourniture du marché en différents produits de large consommation se fait de façon normale.

La commission a relevé que les prix de la majorité des produits, notamment les légumes, fruits et le poulet vivant, connaît une tendance décroissante durant cette semaine par rapport à la semaine précédente. Ainsi les prix ont connu une baisse de 9% pour la tomate, de même que pour l'oignon vert (-8%), les carottes et les pommes de terre (-5%), l'oignon sec (-2%) et le poulet vivant (-8%). Il a été constaté également une stabilité des prix des légumineuses par rapport à la semaine précédente.

Concernant l'approvisionnement en gaz butane, il a été constaté un retour à la normale du rythme de distribution.

Au niveau du contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, les interventions des commissions mixtes provinciales et locales durant le mois de mars ont concerné environ 35.000 points de vente en gros et au détail et des entrepôts de stockage. Elles ont conduit à la constatation de 882 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires. Ces infractions sont ventilées en 609 pour défaut d'affichage des prix, 163 pour non présentation de factures, 42 pour non-respect des normes de qualité et d'hygiène, 53 pour hausses illicites de prix réglementés, 3 relatives au stockage clandestin, en plus de 12 infractions diverses. Les mesures réglementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction d'environ 53 tonnes de marchandises impropres à la consommation.

La commission interministérielle poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des intervention des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.

